

Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Vendredi 11 décembre 2020 à 14h30
Salle des Fêtes de Ploërmel (56)

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Les délégués du Syndicat Mixte EPTB Vilaine se sont réunis le **vendredi 11 décembre 2020** à 14h30 à la salle des Fêtes de Ploërmel (56), pour le Comité Syndical sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Collège des EPCI :

Mme Murielle DOUTE-BOUTTON, Communauté de communes de Brocéliande
Mme Soazig LE TROADEC, Communauté de communes de Brocéliande
M. Michel POUPART, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval
M. Sébastien CROSSOUARD, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval
M. Philippe JOUNY, CC Pontchateau-St Gildas des Bois
M. Jean-Claude RAUX, Communauté de communes de la région de Nozay
M. Stéphanie PIQUET, Liffré-Cormier Communauté
M. David VEILLAUX, Liffré-Cormier Communauté
M. Jean RONSIN, Montfort Communauté
M. Jean-Claude BELINE, Pays de Chateaugiron Communauté
M. Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté
M. Bernard LECUYER, Pontivy Communauté
M. Daniel AUDO, Pontivy Communauté
M. Joël TRIBALLIER, Questembert Communauté
M. Jean-François MARY, Redon Agglomération
M. Yohann MORISOT, Redon Agglomération
M. Pascal HERVÉ, Rennes Métropole
M. Thierry LE BIHAN, Rennes Métropole
M. Patrick HENRY, Roche aux Fées Communauté
M. Patrick HERVIOU, St Méen-Montauban Communauté
M. Daniel HOUITTE, Val d'Ille-Aubigné Communauté
Mme Michèle MOTEL, Vallons de Haute Bretagne Communauté
M. Jacques LARRAY, Vallons de Haute Bretagne Communauté
Mme Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté
M. Michel ERRARD, Vitré Communauté

Collège Eau Potable :

M. Bernard LE GUEN, CAP Atlantique
M. Rémi PITRÉ, Production eau potable Ouest 35
M. Vincent COWET, Syndicat Eau du Morbihan
M. Bruno LE BORGNE, Syndicat Eau du Morbihan

Collège Département-Région :

M. Bernard LEBEAU, Département de Loire-Atlantique
Mme Solène MICHENOT, Département d'Ille et Vilaine

POUVOIRS :

M. Alain GUIHARD, Arc Sud Bretagne donne pouvoir à M. Pascal HERVE, Rennes Métropole
M. Yann YHUEL, De l'Oust à Brocéliande Communauté donne pouvoir à Patrick LE DIFFON
M. Joseph DAVID, CAP Atlantique collège EPCI donne pouvoir à M. Bernard LE GUEN, CAP Atlantique collège eau potable
M. Thierry EVENO, Golfe du Morbihan-Vannes Agglo donne pouvoir à M. Jean-François MARY, Redon agglomération
M. Jean-Yves HENRY, CC Erdre et Gesvres donne pouvoir à M. Michel POUPART, CC Châteaubriant-Derval

Assistaient également à la séance :

Sophie GRIBIUS, Rennes Métropole
Jean-Luc JEGOU, Directeur Général de l'EPTB Vilaine
Aldo PENASSO, Responsable du Pôle Ouvrages hydrauliques et Eau potable
Hélène CALLE, Responsable Administrative et Financière à l'EPTB Vilaine
Christophe DANQUERQUE, Responsable Cellule Planification et prospective
Catherine POTIER, Assistante Pôle Administratif et financier et chargée d'accueil
Claire-Lise PERRONNEAU, Assistante cellule Planification-prospective et Secrétariat des assemblées

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Vendredi 11 décembre 2020 à 14h30
Salle des Fêtes de Ploërmel (56)**

**6 - SAGE Vilaine et Politique de Bassin - programme d'actions 2021 :
approbation et demande de subventions**

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Vilaine révisé a été approuvé en 2015. Comme le SAGE 2003, il cadre les actions à mener sur le Bassin. Pour certaines de ces actions, l'EPTB Vilaine est amené à intervenir soit au titre de la coordination de Bassin, soit comme maître d'ouvrage local (par exemple sur l'estuaire). Ces programmes d'actions, parce qu'ils mettent en œuvre le SAGE, peuvent recevoir des subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et des autres financeurs.

Pour l'année 2021, comme présenté sur le tableau de la page suivante, le montant total du programme est de 940 k€. Le montant des subventions est de 660 k€. La part restant à la charge de l'EPTB Vilaine est de 280 k€. Le programme correspond pour 600 k€ à des actions en régie, et pour 340 k€ à des prestations extérieures.

En 2015, le programme d'action s'élevait à 1 076 k€ et 236 k€ restaient à la charge de l'IAV.
En 2016, le programme d'action s'élevait à 1 168 k€ et 257 k€ restaient à la charge de l'IAV.
En 2017, le programme d'action s'élevait à 846 k€ et 197 k€ restaient à la charge de l'IAV.
En 2018, le programme d'action s'élevait à 1 200 k€ et 294 k€ restaient à la charge de l'EPTB Vilaine.
En 2019, le programme d'action s'élevait à 817 k€ et 240 k€ restaient à la charge de l'EPTB Vilaine.
En 2020, le programme d'action s'élevait à 940 k€ et 280 k€ restaient à la charge de l'EPTB Vilaine

Le programme d'action de 2021 reste dans un même ordre de grandeur de celui des années passées. Comme en 2020, une grande part des prestations est prévue en régie.

Le Comité Syndical, décide à l'unanimité des 845,5 voix sur 845,5, de :

- **De retenir le programme d'actions tel qu'il est présenté en annexe,**
- **De solliciter les subventions correspondantes,**
- **De charger le Président de l'EPTB Vilaine de la réalisation de toutes les démarches nécessaires et de l'autoriser à signer toutes les pièces afférentes.**

Pour extrait conforme,

Le Président de l'EPTB Vilaine

Jean-François MARY

Programme d'action 2021																	
n°	Actions	Total 2020	Régie	Prestations et dépenses	Région Bretagne SAGE			AELB		CD 22		Pays de la Loire		Europe		EPTB Vilaine	
					Taux	Aide		Taux	Aide	Taux	Aide	Taux	Aide	Taux	Aide	Taux	Participat°
R1	Cellule d'animation et de mise en œuvre du Sage (1)	415 133 €	415 133 €		10%	36 346 €		70% (1)	254 420 €	2,25%	9 340 €					20%	83 027 €
R3	Littoral : Dragage et suivi de l'envasement	38 000 €	13 000 €	25 000 €		- €										100%	38 000 €
R 91	Suivi des migrations de poissons au barrage d'Arzal	32 300 €	30 400 €	1 900 €	10%	3 230 €	SPANAB	50%	16 150 €							40%	12 920 €
R 92	Gestion de l'anguille sur le bassin versant de la Vilaine et en Bretagne	57 150 €	56 500 €	650 €	10%	5 715 €	SPANAB	50%	28 575 €							40%	22 860 €
R95	Suivi de la migration d'avalaison de l'anguille argentée sur le bassin versant de la Vilaine	47 400 €	46 400 €	1 000 €	10%	4 740 €	SPANAB	50%	23 700 €							40%	18 960 €
P16	Etude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat sur un bassin versant	130 000 €		130 000 €	20%	26 000 €	ligne étude	50%	65 000 €							30%	39 000 €
P5	Définir une méthode de pririsation des têtes de bassin versant	8 000 €	8 000 €		20%	1 600 €		50%	4 000 €							30%	2 400 €
P2	Têtes de bassin : Projet Life Revers'eau	3 000 €		3 000 €									65%	1 950,00 €		35%	1 050 €
P20	Outil de suivi des programmes d'actions des opérateurs locaux	15 000 €		15 000 €	20%	3 000 €		50%	7 500 €							30%	4 500 €
P23	Mise en place d'un portail collaboratif pour la mise à jour des inventaires zones humides et de cours d'eau	13 000 €	13 000 €		20%	2 600 €		50%	6 500 €							30%	3 900 €
P14	Etude diagnostic des sources de pollutions en pesticides à l'échelle de la Vilaine	120 000 €		120 000 €	20%	24 000 €		50%	60 000 €							30%	36 000 €
P46	Suivis environnementaux des impacts de la gestion des niveaux d'eau en marais de Vilaine	14 000 €	10 000 €	4 000 €				50%	7 000 €							50%	7 000 €
P15	Analyse de la structure foncière d'un bassin versant et son influence sur la mise en œuvre des politiques de reconquête de l'eau et des milieux aquatiques	7 000 €	7 000 €		20%	1 400 €		50%	3 500 €							30%	2 100 €
P8	Formations freins aux changements	5 000 €		5 000 €	30%	1 500 €		50%	2 500 €							20%	1 000 €
P9	Formation au dialogue territorial	15 000 €		15 000 €	30%	4 500 €		50%	7 500 €							20%	3 000 €
P17	Formation des élus	10 000 €		10 000 €	30%	3 000 €		50%	5 000 €							20%	2 000 €
P21	Réaliser des documents de sensibilisation et organiser des formations	10 000 €		10 000 €	30%	3 000 €		50%	5 000 €							20%	2 000 €
Total		939 983 €	599 433 €	340 550 €	120 631 €			496 345 €		9 340 €		32 000 €		1 950 €		279 717 €	